

Projet de loi sur le Jour de deuil : Un timide pas en avant

Longueuil, 29 avril 2010 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) salue le dépôt par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, Sam Hamad, du projet de loi 97 proclamant le 28 avril Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail. Il n'y a pas trop d'une journée par année pour prendre le temps de se rappeler que, bon an mal an, des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses sont victimes d'accidents de travail.

Au-delà de ce geste symbolique, l'APTS invite le gouvernement à revoir la Loi sur la santé et la sécurité au travail afin que l'ensemble des travailleurs et des travailleuses y soit assujéti. Il est anormal que, plus de trente ans après l'adoption de la loi, seule 20 % de toute la main-d'œuvre québécoise ait droit à de véritables comités de santé et de sécurité au travail, à des programmes de prévention en bonne et due forme et à des représentants à la prévention.

À l'APTS, la santé et la sécurité au travail est une priorité. C'est pourquoi nous veillons à fournir les outils nécessaires aux personnes conseillères syndicales et aux membres des exécutifs locaux afin qu'ils identifient les risques présents dans les milieux de travail leur permettant ainsi d'intervenir de façon préventive pour en exiger l'élimination.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 27 000 personnes, occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont des technologistes médicales, des technologues en radiologie, en électrophysiologie médicale et en génie biomédical, des techniciens en loisirs, des physiothérapeutes, ergothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues et des diététistes.

L'APTS est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), un regroupement de 265 000 personnes syndiquées des secteurs public et parapublic, lui-même partie prenante du Front commun de 475 000 personnes qui mène actuellement les négociations pour le renouvellement de leurs conventions collectives.